

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs est un service ouvert à tous les enfants scolarisés en école maternelle et primaire, ayant au moins 3 ans, étant propres, même à la sieste, en mesure de se faire comprendre, et aptes à la vie en collectivité.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font au centre de loisirs situé au 33, rue de l'Ouest, **sur rendez-vous**.

**LES MERCREDIS** Les plannings de présence doivent être remis avant le : **jeudi soir avant 18h00**, pour le mercredi suivant,

**LES PETITES VACANCES** Les plannings de présence doivent être remis 2 semaines à l'avance, suivant la date indiquée sur le programme d'activités. L'accueil se fait à la journée/repas, avec possibilité\* de :

- activités associatives\*\*,
- accueil en demi journée, avec ou sans repas,
- accueil le matin et/ou le soir (*péri centre*),

\* sauf sortie à la journée ou journée exceptionnelle (à thème)

\*\* l'accompagnement des enfants n'est pas pris en charge par les animateurs

**LES VACANCES D'ÉTÉ** Les plannings de présence doivent être remis 2 mois à l'avance, suivant la date indiquée sur la fiche d'inscription. L'accueil se fait seulement à la journée/repas.

C'est la seule période de l'année où les réservations se font avant consultation du programme d'activités. Au mois de juillet, les inscriptions et la facturation sont organisées à la semaine.

Passé les délais d'inscription, le centre de loisirs se réserve le droit de ne pas accepter l'enfant, si les normes d'encadrement ne sont plus respectées, ou si l'organisation peut en être perturbée.

En cas d'annulation d'une présence, celle-ci est facturée sauf :

- Si l'absence a été annoncée avant le dernier jour des inscriptions,
- Si l'enfant a un justificatif du médecin.

Les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription seront seules autorisées à récupérer les enfants à l'accueil de loisirs. Lors de leur première visite, ces personnes devront présenter une carte d'identité au personnel d'encadrement.

## FONCTIONNEMENT ET HORAIRES

Ouvert tous les mercredis et vacances scolaires, de 9h00 à 17h00, l'accueil des enfants est possible dès 7h00 et jusqu'à 19h00 ; c'est le péri centre

En fonction des possibilités par rapport aux animations, les enfants qui sont inscrits à des activités associatives (danse, gym, foot...) seront conduits et ramenés par toute personne désignée sur la fiche d'inscription. En aucun cas les animateurs assurent le déplacement. Aucun enfant ne peut être accueilli avant l'heure d'ouverture.

Tous les enfants doivent avoir quitté l'accueil le soir à l'heure de fermeture. Au-delà de 19 h 00, et sauf cas de force majeure, une pénalité forfaitaire de 2,24 €/enfant sera appliquée

(et de 4,48 € si le retard est supérieur à 15 minutes).

## RESPONSABILITÉ

Le Centre de loisirs est sous la responsabilité de la commune de Mouchamps en fonction des horaires décrits ci-dessus. Si un enfant est présent devant le centre avant l'heure d'ouverture, il dépend de la seule responsabilité de ses parents.

## ENCADREMENT

L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs diplômés et qui ont autorité pour faire respecter toutes les règles concernant le respect des personnes, des locaux et du matériel.

En cas de malaise ou d'accident survenant à un enfant, le personnel d'encadrement est habilité à prendre toutes les mesures qui s'imposent, en conformité avec le protocole d'urgence.

Chaque enfant dispose d'une fiche sanitaire de liaison contenant les renseignements médicaux utiles et nécessaires le concernant.

Les mesures d'urgence prises par le personnel d'encadrement relèvent de la responsabilité des parents qui s'y sont engagés au préalable en apposant leur signature sur cette fiche.

Pour prévenir les petits accidents, il est recommandé aux familles de prévoir du linge de rechange marqué pour les enfants en bas âges, sachant que tout enfant inscrit doit être propre et âgé de trois ans minimum.

## TARIFS – FACTURATION

2009/10*	Journée/repas		½ J./Repas		½ Journée		Sorties		
	Ext.	Local	Ext.	Local	Ext.	Local	Car	Car + Entrée	Activité Spéciale
Toute demi-heure commencée est due	<b>14,79</b>	<b>11,83</b>	<b>9,69</b>	<b>7,75</b>	<b>5,10</b>	<b>4,08</b>	<b>+ 2,99</b>	<b>+ 6,51</b>	<b>+ 9,43</b>

- \* tarifs pleins (sans réduction CAF & MSA : 0,45 € / heure + bon Clsh : 3€/jour ou 1,50€/ ½ journée).

2009/10	Matinées				Soirées			
	7h00	7h30	8h00	8h30	17h30	18h00	18h30	19h00
Péri centre	<b>3,60</b>	<b>2,22</b>	<b>1,49</b>	<b>0,74</b>	<b>0,74</b>	<b>1,49</b>	<b>2,22</b>	<b>2,98</b>

Accueil avant et après le Centre de Loisirs ; c'est le péri centre.

## Petit déjeuner/Déjeuner/Goûter :

Plus 0,62 € pour le petit déjeuner, service facultatif servi uniquement entre 7h30 et 7h45.

Les enfants arrivant à 7h00 dispose obligatoirement du service petit déjeuner ; son prix est inclus dans le tarif « périscolaire 7h00 ».

Prix du repas : 3,05 €. Le goûter est compris dans l'animation de l'après-midi.

Une facture est délivrée chaque mois et les chèques seront libellés à l'ordre du Trésor Public.

En cas de non-paiement au rappel de facture, le mois suivant, l'enfant ne sera plus accueilli.

La commune de Mouchamps se réserve le droit de modifier à tout moment les dispositions de ce règlement intérieur si cela s'avère nécessaire.

Pénalités de retard : .....2,24 € ( >15mn = 4,48 €).

Pénalités de « planification tardive » ou de « non planification » : .....2,24 €.

**DATE :.....SIGNATURE DES PARENTS :**